



# Lettre de mon village

PRIGNAC ET MARCAMPES

DECEMBRE 2018

Site Internet:  
[www.prignac-et-marcamps.fr](http://www.prignac-et-marcamps.fr)  
[prignac-marcamps@orange.fr](mailto:prignac-marcamps@orange.fr)  
Contact : [lettredeмонvillage@orange.fr](mailto:lettredeмонvillage@orange.fr)

## SOMMAIRE

- P 1 Vœux du maire et du Conseil Municipal  
Information Garderie  
Répertoire électoral unique  
RTE : réunion
- P 2 Réunion du Conseil Municipal :  
Séance du 26 juillet 2018
- P 3 Réunion du Conseil Municipal :  
Suite et fin  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance du 31 août 2018
- P 4 Réunion du Conseil Municipal : suite
- P 5 Réunion du Conseil Municipal :  
Suite et fin
- P 6 Le livret du petit citoyen
- P 7 Le livret du petit citoyen
- P 8 Livres en Citadelle aux écoles
- P 9 Livres en Citadelle aux écoles
- P 10 La 1ère Guerre Mondiale racontée  
aux enfants
- P 11 La 1ère Guerre Mondiale racontée  
aux enfants  
Restaurant scolaire
- P 12 Ecole : information sur l'amiante  
Club de Tennis  
Préven'Bus
- P 13 Téléthon 2018
- P 14 Téléthon  
A.C.CA  
Le Gardon Marcampoïis  
Hommage Mme DEFFARGE

## Les Vœux du Maire et du Conseil Municipal

La Municipalité a le plaisir d'inviter la population  
et les nouveaux habitants à la cérémonie des vœux

le dimanche 13 janvier 2019 à 11 h 30  
à la salle des fêtes.

Nous partagerons à cette occasion  
le traditionnel verre de l'amitié.

**Bonnes fêtes de fin d'année à tous**

## INFORMATION GARDERIE

A partir du 7 janvier 2019, tout changement dans la journée  
concernant l'inscription de votre enfant à la garderie doit impérativement  
être signalé au numéro suivant : 05.57.94.77.80. Merci de bien vouloir  
laisser un message sur le répondeur avec Nom, Prénom et classe de votre  
enfant. Merci de votre compréhension

Le Maire

## REPertoire ELECTORAL UNIQUE

**Délai d'inscription sur les listes électorales européennes\*  
allongé jusqu'au 31 mars 2019**

Dans le cadre de la mise en place du Répertoire Electoral Unique, les  
administrés auront la possibilité de s'inscrire à compter du 2 janvier 2019.

Les délais d'inscription sur les listes électorales ont été prolongés avec  
la loi du 1er août 2016. Il est désormais possible de s'inscrire après le 31  
décembre pour voter à une élection l'année qui suit.

Les inscriptions sur les listes électorales sont possibles tout au long de  
l'année. Jusqu'à présent, pour pouvoir voter lors d'une élection politique,  
il était indispensable de s'inscrire avant le 31 décembre de l'année qui  
précède le scrutin. Mais avec la loi du 1er août 2016, le **délai  
d'inscription sur les listes électorales a été prolongé.**

\* Dimanche 26 mai 2019

## PROJET D'INTERCONNEXION ELECTRIQUE

France –Espagne GOLFE DE GASCOGNE

REUNION PUBLIQUE

Une réunion publique aura lieu **le jeudi 10 janvier 2019 à 19 h 00 à la mairie**  
de Prignac et Marcamps pour un atelier de travail sur le tracé de la liaison souterraine sur  
votre commune.





## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 26 juillet 2018

**Il s'agit d'une synthèse de la réunion du conseil municipal. La consultation du Procès-Verbal dans son intégralité est disponible en Mairie.**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le jeudi 26 juillet 2018 à 18 H 30, sous la présidence de Monsieur Michel Gaillard, Maire, avec l'ordre du jour suivant :

Délibération mobilier pour classe des écoles sur demande des enseignantes ;  
Délibération choix du prestataire pour fourniture et pose de mobilier pour la cantine scolaire ;  
Délibération choix du prestataire de revêtement de sol pour jeux enfants cour de l'école maternelle.

Informations et questions diverses

Date de convocation : 20 juillet 2018

Étaient présents : M. GAILLARD, Mme BOUCHET (pouvoir de Mme BERENGUER), M. MONTEIL (arrivé à 19 h 00), Mme ANDRIEU, M. VEYSSIERE, Mme DAGORN (arrivée à 18 h 40), Mme LEVREAUD, Mme GOGUERY (pouvoir de M. TALBOT), M. PEREIRA RAMOS, Mme ROBERTI, M. MOUCHAGUE

Excusé(s) : M. TALBOT, Mme BERENGUER

Absent(s) : M. CHEVET, M. AREVALO

Secrétaire de séance : Mme LEVREAUD

Monsieur Le Maire ouvre la séance et informe les conseillers municipaux que les rapports de conseil municipaux doivent être une synthèse qui reprend les éléments importants et les votes pour les délibérations.

Monsieur Le Maire indique avoir reçu une demande de la part de la Directrice des écoles pour l'achat de matériel.

- 1 bureau + 1 fauteuil pour un montant de 2698,06 euros
- 1 grande armoire de 160 cm

Monsieur Le maire indique qu'il y a une promotion chez le fournisseur pour 1 armoire de 120 de large + 1 petite armoire de 1 m de large pour un prix quasi similaire que l'achat d'une armoire en 160 cm. Comme c'est pour les enfants de maternelles et qu'il y a beaucoup de petits matériels à ranger et peu de placards, il propose de bénéficier de cette promotion au prix de 2938 euros. Cette dépense est une dépense en « Fonctionnement » Monsieur Le Maire souhaite une délibération afin de passer cette dépense en « investissement » afin de récupérer le montant de la TVA. Le fournisseur BRUNEAU est retenu.

Pour 11 (dont 2 pouvoirs) Abstentions 2

Monsieur Le Maire indique qu'afin de respecter la législation sur la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, il y a des aménagements à faire à la cantine scolaire.

Il faut 1 placard pour les produits d'entretien et des clayettes pour l'épicerie et les conserves au normes sanitaires définies à ce jour.

Il faut investir dans une armoire négative, un chariot porte assiette, 1 désinsectiseur, 1 grille, 1 armoire, 2 rayonnages avec clayette, porte sac mobile, 1 distributeur a couverts amovible + housse PVC. Ce matériel adapté à la nouvelle réglementation permettra d'être en conformité.

Le montant total de cet investissement est de 5461.76 euros.

M. PEREIRA RAMOS demande la surface totale de la cantine. Monsieur Le Maire ne peut lui répondre précisément mais cherchera les côtes afin de répondre. M. PEREIRA RAMOS demande si ce matériel est bien pour la cantine et pas pour la future boulangerie ?

Mme BOUCHET intervient et rappelle que le point du jour qui est évoqué sur la convocation du conseil municipal concerne la cantine scolaire.

M. PEREIRA RAMOS demande s'il y a un rapport qui dit qu'il faut changer certains matériels à la cantine.

Mme BOUCHET lui répond que nous ne devons pas attendre un contrôle par un agent de l'état habilité pour se mettre en règle.

Monsieur Le Maire informe que nous avons eu un rapport afin de pouvoir nous mettre en conformité. Les travaux sont prévus pendant les vacances d'automne.

Pour 13 (dont 2 pouvoirs)

Mme BOUCHET indique qu'après avoir délibéré pour le changement des modules d'air de jeux pour les enfants de maternelle suite à leur dangerosité, il faut délibérer pour le choix du revêtement de réception et d'aménagement de la zone de sécurité. Après étude des devis, elle propose de retenir le fournisseur « Osé loisir » pour un montant de 6410 euros avec pose comprise.

Pour 13 (dont 2 pouvoirs)

#### Questions diverses :

- M. PEREIRA RAMOS précise que c'est bien d'avoir acheté des jeux pour les enfants mais qu'il y a des priorités notamment pour l'amiante à l'école. M. PEREIRA RAMOS dit ne pas avoir de réponses. Qu'en est-il exactement ?

Mme BOUCHET tient à lui préciser que la question a déjà été posée au dernier conseil municipal et que Monsieur le Maire



lui avait répondu. Néanmoins elle réexplique.

Nous avons suivi les recommandations de l'ARS (Agence régionale de la santé). Nous avons fait poser au sol un revêtement souple par une entreprise spécialisée. Nous avons fait faire des mesures d'empoussièrement dans l'atmosphère des classes.

Celles-ci sont conformes à la réglementation. L'ARS a donc indiqué que l'École est conforme aux dispositions réglementaires du code de la santé publique relatives à l'amiante dans les ERP (Etablissement recevant du public).

Monsieur Le Maire indique qu'il avait fait appel à un architecte afin d'évaluer les travaux à faire pour rénover l'école et refaire les sols. Les travaux ne pourront pas se faire avant l'été 2019.

Mme BOUCHET précise qu'avec la connaissance du montant des travaux, un dossier de demande d'aide pourra être demandé auprès du département de la Gironde.

- M. PEREIRA RAMOS demande quelles sont les démarches envisagées par la collectivité au sujet des carrières ? Il dit ne pas avoir eu de réponses.

Mme BOUCHET intervient et indique que lors du précédent conseil Municipal, des réponses lui ont été apportées à savoir que Monsieur Le Maire s'est rapproché du conseil départemental de la Gironde et du cabinet du sous-préfet pour connaître les démarches à suivre afin d'assainir celle-ci. Il faut bien se rendre compte que les travaux ne pourront se faire en 1 jour et qu'il faut aussi trouver les financements.

Monsieur Le Maire indique qu'il aura rendez-vous au mois d'août avec le service des carrières du Département et avec le Sous-Préfet.

Mme BOUCHET quitte la séance à 19h10 car elle doit assister à une autre réunion.

- Monsieur PEREIRA RAMOS demande pourquoi on n'est pas informé de la demande de l'association « Familles Rurales ».

Monsieur Le Maire lit le courrier reçu.

L'association Familles Rurales souhaite utiliser la salle de judo en lieu et place de la salle des fêtes.

Mme DAGORN demande pourquoi, ils veulent la salle de judo.

Mme GOGUERY répond qu'il n'est pas possible qu'ils utilisent le dojo car ils ont du matériel encombrant et que celui-ci ne peut être stocké sur les lieux. Le Dojo et les vestiaires leur avait été prêté dans l'attente des travaux à effectuer sous la scène de la salle des fêtes pour entreposer leurs matériels. L'association déposait leurs matériels dans les douches des vestiaires du judo rendant celles-ci inaccessibles. La commission de sécurité a émis un avis défavorable à cette situation. Les travaux ayant été réalisés dans la salle des fêtes et celle-ci étant conforme pour l'accueil du public (réglementation ERP), l'association peut exercer ses activités. Monsieur Le Maire précise qu'il y avait eu un accord avec l'ancienne Présidente pour que l'association réintègre les lieux après les travaux.

**Levée de la séance à 19 h 20**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 31 août 2018**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Prignac et Marcamps, le vendredi 31 août 2018 à 18 H 30, sous la présidence de Monsieur Michel GAILLARD, Maire.

Date de convocation : 24 août 2018

Etaient présents : Messieurs M. Gaillard, A. Veysière, H. Pereira Ramos, L. Arevalo, P. Talbot, J.P. Mouchague, T. Monteil  
Mesdames M.C. Bouchet, I. Roberti ; I. Dagorn.

Excusés : G. Goguery (pouvoir à P. Talbot), C. Levreaud (pouvoir à A. Veysière), M. Berenguer (pouvoir à M.C. Bouchet), M. J. Chevet, Mme G. Andrieu.

Secrétaire de séance : M. Louis Arevalo

1°) Délibération portant modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi au tableau des effectifs (adjoint animation territorial de 27/35<sup>ème</sup> à 26/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> septembre).

Monsieur Le Maire donne lecture de cette modification. Monsieur PEREIRA ne comprend pas celle-ci. Monsieur Le Maire explique que cette modification intervient après le non renouvellement des TAP pour l'école. Depuis 2014, la commune bénéficiait d'une aide de l'état pour, entre autres, le paiement de l'augmentation des heures des agents. Aujourd'hui et après l'accord du centre de gestion de la Gironde de la Fonction publique territoriale de la Gironde, et des agents de la commune concernées, il propose une baisse des heures, sans toutefois atteindre le seuil de 2014.

**Vote pour à l'unanimité**

2°) Délibération portant la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi au tableau des effectifs (adjoint d'animation territorial de 33,73/35<sup>ème</sup> à 30,50/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> septembre).

**Vote pour à l'unanimité**

3°) Délibération portant la modification de la durée hebdomadaire de travail d'un emploi au tableau des effectifs (adjoint technique territorial de 32,91/35<sup>ème</sup> à 30/35<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> septembre).

**Vote pour à l'unanimité**

4°) Délibération création d'un poste adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe 30/35<sup>ème</sup>.

**Vote pour à l'unanimité**

5°) Délibération création d'un poste adjoint animation principal de 2<sup>ème</sup> classe 35/35<sup>ème</sup>.

**Vote pour à l'unanimité**

6°) Délibération création d'un poste agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe 30.5/35<sup>ème</sup>.



### Vote pour à l'unanimité

7°) Suppression d'un poste adjoint technique 32/35<sup>ème</sup>.

### Vote pour à l'unanimité

8°) Suppression d'un poste adjoint animation 35/35<sup>ème</sup>.

### Vote pour à l'unanimité

9°) Suppression d'un poste adjoint animation 33.73/35<sup>ème</sup>.

### Vote pour à l'unanimité

10°) Délibération avenant n°1 au lot n° 5 : Etanchéité - Marché : extension du cabinet médical & création d'une boulangerie.

Monsieur le Maire informe que l'architecte a oublié de faire signer un avenant concernant les travaux du projet du cabinet médical et de la boulangerie.

Monsieur PEREIRA RAMOS rappelle que Monsieur le Maire, lors du conseil municipal du 31 mai, avait précisé qu'il ne souhaitait pas accepter de supplément concernant ces travaux.

Mme BOUCHET demande si le coût de cet avenant fait partie de l'appel d'offre.

Monsieur le Maire répond que non, mais sans la signature de cet avenant, les travaux pourraient être retardés.

Madame BOUCHET propose que la municipalité se renseigne auprès d'un avocat pour faire étudier l'appel d'offre et de voir les recours que nous pourrions engager. Monsieur Le Maire est d'accord et retire le point du jour.

11°) Décision modificative n°2 : transferts des subventions et emprunts à la communauté des communes du Cubzagais.

## COMPTES DEPENSES INVESTISSEMENT

Art	Op	Objet	Montant en euros
1386	OPFI	Autres établissements publics locaux	72.08
1384	OPFI	Communes	1 526.33
1383	OPFI	Départements	356.18
1382	OPFI	Régions	294.48
1381	OPFI	Etat et établissements nationaux	380.37
1341	OPFI	Dotations d'équipement des territoires ruraux	4 271.26
1328	OPFI	Autres	1 534.91
13251	OPFI	GFP de rattachement	1 022.44
1323	OPFI	Départements	28 045.37
1322	OPFI	Régions	13 118.53
1321	OPFI	Etat et établissement nationaux	22 155.18
1641	OPFI	Emprunts en euros <i>op d'ordre</i>	18 944.52
		Total	<b>91 721.65</b>

## COMPTES RECETTES INVESTISSEMENT

Art	Op	Objet	Montant en euros
1021	OPFI	Dotation	72 777.13
1021	OPFI	Dotation <i>op d'ordre</i>	18 944.52
		Total	<b>91 721.65</b>

### Vote 11 pour

**Abstention 1** ( Madame ROBERTI )

12°) Décision modificative n°3 : rectification excédent reporté 002.

**COMPTE DEPENSES FONCTIONNEMENT**

Art	Objet	Montant en euros
615231	Voirie	2.00
	Total	<b>2.00</b>

**COMPTES RECETTES FONCTIONNEMENT**

Art	Objet	Montant en euros
002	Résultat d'exploitation reporté	2.00
	Total	<b>2.00</b>

**Vote pour à l'unanimité**

**13°)** Délibération vote attribution de subventions exceptionnelles. Pour faire suite à la demande de l'amicale des pompiers de Bourg et de l'association qui organise une manifestation de cross pour les pompiers de la Gironde et du « cercle historique de la Haute Gironde » dont celle-ci organise une manifestation pour commémorer le centenaire de la guerre de 14/18 le 11 novembre 2018. Madame BOUCHET donne lecture de leur courrier avec pour description la réalisation d'un livre avec photo relatant l'engagement et le dévouement des soldats de notre région. L'exposition d'objets et photos dans chaque commune qui le souhaite afin que les écoles, la commune, les familles puissent aider au devoir de mémoire.

Proposition de 200 € pour l'amicale des pompiers **Vote pour à l'unanimité**

Proposition de 200 € pour le cercle historique **11 pour - 1 abstention (Mme ROBERTI)**

Monsieur PEREIRA RAMOS estime que c'est la porte ouverte à toutes les demandes d'associations. Monsieur le Maire dit recevoir beaucoup de demande en dehors de celles des associations de notre commune et qu'il ne présente que celles qui ont un intérêt commun donc public.

Proposition d'adhésion à ADELFA (Association départementale d'étude et de lutte contre les fléaux atmosphériques de la Gironde).

Monsieur le Maire explique que les Maires des villes du Bourgeois se sont réunis afin d'étudier différentes propositions pour éviter les orages de grêles qui ont causé des dommages aux particuliers (voitures, toitures...) et aux viticulteurs.

Concernant l'ADELFA Madame Marie Christine BOUCHET explique que c'est une association qui œuvre pour lutter contre la grêle et consiste à introduire artificiellement dans les nuages des noyaux glaçogènes d'iodure d'argent de façon à augmenter le nombre de cristaux de glace, et à réduire en conséquence la dimension des grêlons : ceux-ci tombent alors plus lentement et fondent en totalité ou en partie avant d'atteindre le sol. Ce sont des installations à prévoir avec un maillage défini sur plusieurs communes donc assez large pour plus d'efficacité. Cette association est financée par des aides de la Région et de collectivités locales

Monsieur TALBOT souhaite savoir si nous n'étions pas satisfait du résultat, est-ce que la Municipalité peut se retirer de l'association. Monsieur le Maire répond par l'affirmation.

**Vote pour ADELFA : 10 pour et 3 abstentions (ROBERTI, MOUCHAGUE, PEREIRA).**

Monsieur le Maire informe qu'un Rapport d'essai met air concernant l'amiante à l'école est conforme à la législation en vigueur. Il indique que celui-ci a été envoyé à l'ARS (Agence Régionale de la Santé Publique) et aux représentants des parents d'élèves.

Monsieur PEREIRA demande des informations sur l'avancement des travaux du cabinet médical et de la boulangerie / Pâtisserie. Monsieur le Maire et Monsieur MONTEIL ont indiqué qu'une partie des travaux dont celui du bâtiment neuf avait été réceptionnée la semaine dernière. La commune a fait appel à un huissier pour faire un état des lieux pour que les locaux qui seront occupés temporairement par les locataires de l'ancien bâtiment soient restitués en états et propres une fois l'ensemble des travaux terminés.

Monsieur PEREIRA demande quand les travaux de construction ont démarré ? Réponse de Monsieur le Maire : début février 2018.

**Questions diverses :**

- Monsieur MOUCHAGUE souhaiterait que tous les panneaux publicitaires et affichages divers n'étant plus d'actualités soient retirés dès qu'ils sont périmés.

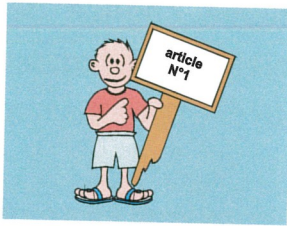
- Monsieur PEREIRA RAMOS demande que le magasin essentiel soit mentionné dans le journal de la commune au même titre que le chenil de Campugnan.

Réponse de Monsieur VEYSSIERE : cela a été déjà fait dans les numéros précédents et que le chenil de Campugnan recueille les animaux perdus sur la voie publique de la Haute Gironde et ainsi les propriétaires peuvent téléphoner à celui-ci pour récupérer leur animal de compagnie.

LE LIVRET DU PETIT CITOYEN  
Comprendre la République française  
Edition PROST  
Site internet : <http://editions-prost.fr>

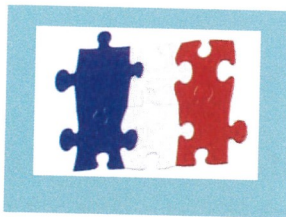
## ETAPE 2 : LES GRANDES VALEURS DE LA REPUBLIQUE

# Les 4 principes de la République



### Premier article de la Constitution

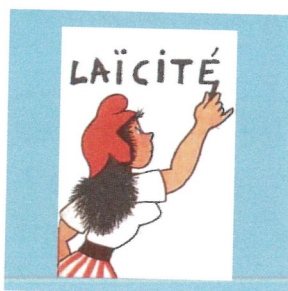
Ces principes essentiels sont écrits dans l'Article N° 1 de la Constitution : " La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale".



### Indivisible

Ce principe d'indivisibilité s'applique :

- au territoire qui ne peut pas être divisé,
- au peuple qui ne fait qu'un,
- à la langue française comme langue exclusive,
- à l'organisation politique unique qui vote des lois identiques pour tous et sur tout le territoire.



### Laïque

La laïcité signifie la séparation entre les religions et l'Etat, ce qui implique :

- la liberté pour chacun de croire et de pratiquer une religion dans les limites du respect de l'ordre public,
- l'égalité de tous, quelles que soient leurs croyances,
- le respect par tous les citoyens, qu'ils aient ou non une religion, des lois républicaines représentant la souveraineté du peuple,
- la neutralité de l'Etat qui ne finance aucune religion.

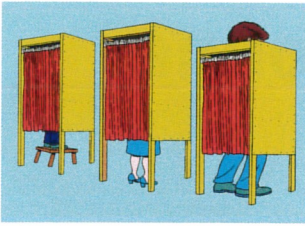
Le principe de laïcité est précisé dans deux lois :

- la loi de 1905 de séparation des Eglises et de l'Etat,
- la loi de 2004 qui interdit de porter à l'école des signes religieux trop visibles (ostensibles).

La laïcité réunit donc tous les Français autour des trois valeurs de la devise républicaine :

- la liberté de croire ou de ne pas croire,
- l'égalité de tous,
- la fraternité dans la tolérance des autres croyances.





Le mot démocratie provient des mots grecs "demos", le peuple et "cratos", le pouvoir.

Dix référendums ont été organisés depuis le début de la V<sup>ème</sup> République.

## Démocratique

Dans une démocratie, le pouvoir appartient au peuple et chaque citoyen en détient une partie. Il exerce ce pouvoir par le vote. Tous les citoyens peuvent voter sans distinctions : c'est le suffrage universel.

La démocratie peut fonctionner de 2 façons :

- la démocratie indirecte : les citoyens choisissent, lors des élections, les femmes et les hommes qui vont diriger le pays. Une fois élus, ils vont voter les lois à la place du peuple et en son nom,
- la démocratie directe : les citoyens donnent leur avis en répondant par "oui" ou "non" à une question donnée lors d'un référendum.

## Sociale

La République protège tous ses citoyens et en particulier celles et ceux qui sont touchés par la pauvreté, la maladie ou le handicap.

Grâce aux impôts payés par les citoyens et les entreprises, la République apporte par exemple une scolarité gratuite, une sécurité sociale en cas de maladie, une retraite, une aide sociale si besoin.



- Cherche dans un dictionnaire la définition des mots "démocratie" et "république".
- Un adjectif peut être masculin ou féminin. Quel est le masculin de l'adjectif "laïque" ?

## La laïcité dans ton école...

Une des missions de l'école est de transmettre aux élèves les valeurs de la République. C'est pour cette raison qu'une "Charte de la laïcité" a été rédigée. Elle est affichée dans ton établissement.





## LIVRES EN CITADELLE à LA RENCONTRE DES ENFANTS



Vendredi 7 décembre 2018, les élèves des classes de CM1/ CM2 et CE1 / CE2 ont eu le plaisir de recevoir deux auteurs / illustrateurs d'ouvrages pour enfants dans le cadre du 26ème Livres en Citadelle.\*

Le Brestois René GOUICHOUX a mis le tonnerre dans la classe des CE1 / CE2 en mettant en scène son sac et son inséparable compagnon Léonard. Il a ensuite raconté aux enfants comment il était devenu auteur d'albums :

« Mon enfant ne voulait pas manger sa soupe. Sa maman lui racontait toujours la même histoire car elle le faisait à chaque fois rire en l'écoutant et ainsi il mangeait sa soupe. Un jour, j'ai dit à ma femme qu'il fallait lui raconter de nouvelles histoires. Alors j'ai inventé des histoires courtes et simples comme « Steven Granpaloup va prendre son bain, Steven Granpaloup arrive à l'école » etc.

Mes histoires faisaient beaucoup rire mon enfant. Ma femme m'a alors suggéré de les présenter à un éditeur et hop c'était parti pour de nouvelles histoires... »

René GOUICHOUX dit avoir toujours inventé des histoires. Il a tout de même à son actif l'écriture de 90 histoires et il aime détourner les contes. Parmi ces albums, 1 ères lectures et petits romans, nous pouvons citer le célèbre « Loup vert » sur le thème de la différence, « Le poisson, les voleurs et le dragon », « Ma 1ère rentrée : une aventure de Steven Granpaloup », « Moi Ferdinand », la série des contes détournés : « Le petit poucet (ou presque) » ou encore son dernier album « Un monde » avec Rémi SAILLARD.

Ses livres font la part belle à l'humour et certaines de ses histoires se basent sur un thème particulier : la différence, le surréalisme, les parents, la guerre et l'exil, l'école, le handicap, la mort, les relation frères et sœurs...

Avant de raconter une histoire aux enfants, il leur a révélé ses petits secrets pour faire un conte. Le héros d'une histoire doit souvent trouver lui-même la solution à son problème. Les autres nous aident mais un jour nous devons nous même prendre des décisions. La fonction des contes est aussi de nous aider à grandir.

Personnage original et espiègle, René a beaucoup fait rire les enfants et a conclu en leur conseillant de chercher en eux ce qui est le plus intéressant ».

Commentaires des enfants à propos de René :

« Il était drôle et sympa » Antonin

« Il était très rigolo et il avait beaucoup d'humour. Au début, je croyais qu'ils étaient deux : René et Gouichoux » Noé

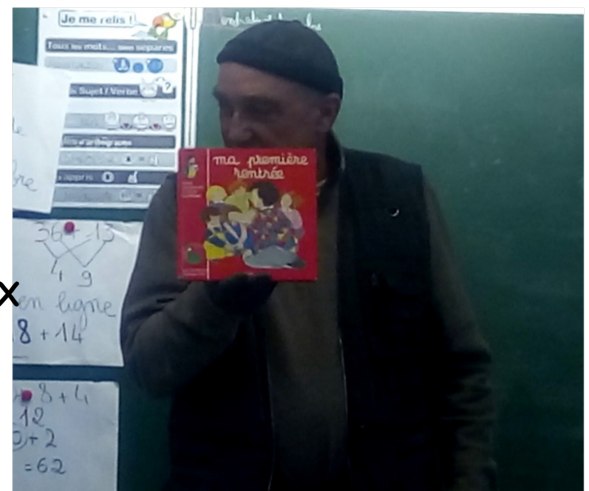
« J'ai bien aimé son sac magique avec Léonard » Noémie

« Il était trop gentil et avait beaucoup d'humour » Yanis

René a beaucoup apprécié l'investissement des enseignants dans la préparation des rencontres. « Ici dans le Blayais, je me ressourçe à la rencontre des classes » confie l'écrivain, sourire aux lèvres.



René  
GOUICHOUX





Fabian  
GREGOIRE



Fabian GREGOIRE s'est prêté avec humour et bienveillance aux jeux des questions préparées par les élèves de CM1 / CM2 et joliment suspendues sur une banderole.

« Il faut que je sois à fond dans le livre. Je sais que je suis à fond quand je fais des bruitages de mes histoires. C'est bon signe car cela veut dire que je vis l'aventure à la place du personnage. Alors je deviens le héros de l'histoire comme au cinéma ou au théâtre. On oublie qui nous sommes et on vit la vie des autres. C'est la magie des histoires ».

Fabian fait des livres depuis 20 ans. Après des études au lycée avec option Art et Histoire de l'art, il effectue pendant 3 ans des études à l'école de Bruxelles. Il y étudie différentes techniques qu'il utilise pour ses illustrations : aquarelle, acrylique, gouache, colorisation sur ordinateur.

Il confie avoir été un enfant qui avait des problèmes avec le français: orthographe, conjugaison, grammaire. Et pourtant cela ne l'a pas empêché de devenir auteur/illustrateur. Aujourd'hui il ne fait plus de fautes . « D'un nullos de l'orthographe, je suis devenu un auteur ». Mais quel est donc son secret ?

Sa technique, il l'a découverte grâce à la lecture dont il avait la passion. Il conseille ainsi à chacun de choisir des livres et des sujets qui passionnent, que ce soit des BD, des mangas, des magazines, revues sur des sujets que l'on aime. Les livres sont des clefs qui nous ouvrent toutes les portes possibles, à condition d'être un tant soit peu curieux. Les livres nous font découvrir le monde.

« Je trouve l'inspiration en cherchant tous les jours des histoires, je suis comme une éponge, j'observe, j'écoute ... »

Après avoir épuisé toutes les questions des élèves, Fabian GREGOIRE a dévoilé quelques techniques de dessins avec l'œuf inversé puis il a dessiné un portrait qu'il a dédié à toute la classe.

Fabian GREGOIRE écrit et illustre des albums et des documentaires pour la jeunesse et il s'intéresse plus particulièrement aux sujets historiques ainsi qu'aux thèmes scientifiques et techniques: « Les enfants de la mine », « Le phare de l'oubli », « Lulu et la grande guerre », « Le vol du grizzly », « La première guerre mondiale »... sont quelques uns de ces ouvrages.

Commentaires des enfants :

« J'ai vraiment aimé quand Fabien GREGOIRE est venu, il nous a fait un très beau portrait. C'était génial, je m'en souviendrai toujours » Luna

« Il est très gentil. Il m'a impressionné car ses dessins sont incroyables » Lukas

« Ces livres sont magnifiques, très bien illustrés, les histoires sont très jolies. Il était très attentif à nos questions auxquelles il a très bien répondu ». Ilana

« Ces livres sont magnifiques » Maël

« J'ai adoré quand il a dessiné le personnage. C'était impressionnant. En plus il était drôle » Pierre

« Il était gentil et marrant quand il répondait à nos questions » Mathilde

« Il était très sympa et dessine très bien » Arthur N « Il était extrêmement concentré quand il faisait ses dessins » Arthur T

\*Livres en Citadelle les 8 et 9 décembre à Blaye : 119 rencontres d'auteurs et d'illustrateurs ont eu lieu en milieu scolaires dans 34 établissements de la maternelle au lycée en passant par le collège, l'IME, la MFR et le CFM.





## LE DEVOIR DE MÉMOIRE à travers LA DECOUVERTE DE NOTRE HISTOIRE



Du 4 au 6 décembre, les habitants de Prignac et Marcamps ont pu profiter de la présentation de l'exposition « Le Mémorial du Grand Cubzaguais » organisée par le Cercle Historique des Pays de Bourg et la Municipalité à la salle du conseil à l'occasion du centenaire de l'armistice de 1918.

Porté par deux associations l'ARHAL\* et le CHPB\*, cette exposition itinérante sillonne le territoire pour honorer les morts pour la France lors de la période tragique que fut la 1ère Guerre Mondiale 1914 — 1918.

Ainsi les élèves de CE2, CM1 et CM2 ont été conviés à venir découvrir cette exposition qui rend hommage aux soldats de nos villages à travers des objets militaires, des correspondances, des médailles, des cartes postales et nombreux documents et souvenirs d'époque. Des panneaux pour chaque commune présentent les noms des défunts ainsi que des informations précises sur leurs parcours. Ils furent 589, ces « Poilus » sacrifiés de 20 communes de Haute-Gironde sur les 36 000 de France.

Le nombre de morts à Prignac et Cazelles\*\* s'élève à 17 tandis que Marcamps\*\* comptabilise 20 morts. Les membres de l'association ont répondu avec passion aux innombrables questions des enfants qui en ont profité pour manipuler de nombreux objets: douilles d'obus, casques, fusils.

Un ouvrage « Le Mémorial du Grand Cubzaguais », réalisé par les deux associations, retrace avec précision le parcours de ces hommes. Il tente de faire revivre à l'aide de 600 biographies, photographies, cartes postales, témoignages ... l'histoire de ces hommes qui sont partis au front et qui pour beaucoup d'entre eux n'en sont jamais revenus. Un exemplaire a été offert aux scolaires et à leurs enseignants par Monsieur Le Maire. Il est également disponible à la bibliothèque.

En partant des Monuments aux morts des communes, il s'agissait de faire revivre la mémoire de chaque soldat de nos villages mort pour la France.

Au total, durant toute la guerre, environ 8,5 millions d'hommes vont être appelés à combattre côté français. Le bilan humain de la Première Guerre mondiale s'élève à environ dix millions de morts et environ huit millions d'invalides soit environ 6 000 morts par jour...

Face à cette funeste période de l'histoire, il est indispensable de respecter le devoir de mémoire et de le transmettre à nos enfants, citoyens et porteurs d'avenir. La phrase ô combien symbolique, du poète Alphonse DE LAMARTINE nous le rappelle « L'oubli, second linceul des morts... »

La Municipalité tient vivement à remercier les membres du CHPB et en particulier sa Présidente Christiane PIODA ainsi que Violette BESSON, Françoise CIVRAY, Nicole PETIT, Josyane SCHAMP et Annie TROUPEAU pour leur implication dans ce beau projet.

\*ARHAL : Association historique du Cubzaguais basée sur Saint Laurent d'Arce, présidée par Christophe MEYNARD et CHPB : Cercle Historique des Pays de Bourg basé sur Bourg sur Gironde, présidé par Christiane PIODA

\*\*la commune de Prignac-et-Marcamps est formée par la fusion en 1965 des communes de Prignac-et-Cazelles (elle-même issue de l'union de l'an II de Prignac et de Cazelles) et de Marcamps.





*Les enfants ont écouté avec attention Christiane PIODA, Présidente de l'association du Cercle Historique des Pays du Bourgeois.*

## Que mangent les enfants à la cantine ?

La restauration scolaire qui est offerte aux familles de notre village est une préoccupation constante de la municipalité. Depuis 2014, nous nous sommes attachés avec les cuisinières de la commune, dans le cadre du service public rendu aux familles de notre village, à proposer des menus équilibrés et variés avec des portions adaptées au type de plat et à la classe d'âge.

Ils correspondent au programme national nutrition-santé (PNNS). Dans l'achat des aliments nous avons privilégié leurs qualités, leurs garanties d'origine et leurs traçabilités. Les repas proposés à l'ensemble des enfants sont élaborés sur place, c'est du « fait maison ».

À la cantine, on mange comme les grands ! On coupe sa viande tout seul (avec un peu d'aide si nécessaire), on attend d'être servi ou on se sert soi-même en faisant bien attention... des petites choses du quotidien qui responsabilisent les enfants et qui ont un vrai rôle éducatif.

La cantine leur permet également de goûter de nouveaux plats et découvrir de nouvelles saveurs. C'est toujours bon de manger ce que l'on n'a pas forcément à la maison.

### Nos engagements :

- Nous évitons de nous approvisionner en achetant des plats préparés et donc ultra transformés.
- Nous privilégions les circuits courts.
- Les repas des enfants sont composés de 10 à 20 % de produits bio.
- Toutes les sauces servies sont faites maison et sur place. Nous n'achetons pas de sauce en poudre ou déjà faite.
- Les steaks hachés sont de 100 gr minimum et avec 10 % maximum de matières grasses.
- Les viandes sont françaises et de labels rouges ou bio ou de race à viande qui sont fournies par un artisan boucher de la ville de Pugnac.
- Nous utilisons le plus possible de légumes frais et de saison. Il n'y aura donc pas de salade de tomates en hiver. Nous nous ravitaillons au fournisseur le plus proche, donc à l'épicerie du village.
- Le pain est de fabrication artisanale élaboré avec de la farine Bio, façonné par le boulanger de notre village.
- Les menus sont validés par l'un des médecins du cabinet de notre village, le Docteur JEGOU diplômé en nutrition. Ils sont affichés sur le panneau d'affichage de l'école primaire, à l'entrée de l'école maternelle et à la mairie. Ils sont également disponibles sur le site internet de la commune : [www.prignac-et-marcamps.fr](http://www.prignac-et-marcamps.fr)

Vous souhaitez avoir plus d'informations, vous pouvez demander à rencontrer le responsable de la commission « Cantine » en prenant un rendez-vous ou en demandant d'être rappelé au 05.57.68.44.44.

N'hésitez pas également à communiquer avec l'équipe des employés municipaux de la Cantine.







## L'ECOLE

### Informations amiante



Lors du dernier DTA (Dossier Technique Amiante) réalisé aux écoles, il a été mis en évidence la présence de dalles vinyles dégradées contenant de l'amiante.

Nous avons suivi les recommandations de l'ARS (Agence régionale de la santé). Nous avons fait poser au sol un revêtement souple par une entreprise spécialisée. Nous avons fait faire des mesures d'empoussièrement dans l'atmosphère des classes avant et après les travaux.

Celles-ci sont conformes à la réglementation, soit inférieures au seuil d'alerte de 5 fibres / litre fixé dans l'article R 1334-18 du Code de la Santé publique. L'ARS a donc indiqué que l'École est conforme aux dispositions réglementaires du code de la santé publique relatives à l'amiante dans les ERP (Etablissement recevant du public).

A la demande des représentants des parents d'élèves, nous avons demandé à L'ARS si un suivi médical des enfants pouvaient être envisagé.

Une réponse conjointe de l'ARS et de L'inspection de l'Académie de Bordeaux a été adressé à Monsieur Le Maire. Conformément aux recommandations de la Haute Autorité en Santé, il a été confirmé que, d'un point de vue médical, et au regard du bénéfice thérapeutique attendu, la mise en œuvre d'un dépistage des enfants et adultes ayant travaillé dans ces classes n'est pas justifiée. Aucune investigation ou examen médical spécifique n'est à préconiser, si ce n'est le suivi habituel par un médecin généraliste ou médecin pédiatre.

La municipalité a fait appel à un architecte afin d'évaluer les travaux pour rénover l'école et refaire les sols. Les travaux de retrait des dalles vinyles se feront courant été 2019, donc pendant les vacances scolaires.

Pour plus d'informations, vous pouvez prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Mairie au 05.57 68.44.44

## CLUB DE TENNIS UTBPG

### Trophée du Développement

Pour la 2ème année consécutive, l'UTBPG (Union des Tennis de Bourg, Prignac et Saint Gervais) a reçu le Trophée du Développement, à la 4ème place, dans la catégorie des clubs de moins de 300 licenciés.

Ce trophée récompense l'ensemble du dynamisme de l'association tant dans la compétition que dans les domaines tels que les jeunes, le tennis féminin, le tennis loisirs mais aussi la formation d'arbitre, de jeunes pour encadrer les enfants de l'école de tennis.

Les jeunes du club sont à l'honneur : Alyssia FEILLON et Ugo FELLONNEAU ont arbitré la finale des championnats de France par équipe à Talence le samedi 1er décembre, avec les meilleurs joueurs français comme Benoit PAIRE.

Samedi 8 décembre : Alyssia s'est vu attribuer le pris du Trophée régional de l'Arbitrage.

Félicitations à ces jeunes qui s'investissent dans notre club et à tous les bénévoles qui le dynamisent.



## PREVEN'BUS

« Après un an de partenariat entre PrevenBus et votre commune, nous devons désormais proposer nos interventions sur d'autres secteurs du territoire.

Nous profitons pour vous remercier pour la qualité de nos échanges.

Nous avons le plaisir de vous informer que nos actions se poursuivront en 2019 sur votre territoire de la Haute Gironde dans les communes de Tauriac, Saugon, Gauriaguet et St Palais et avons le plaisir d'inviter tous ceux et celles qui n'auraient pas bénéficié des animations en 2018 à nous rejoindre dans les communes proches.

Nous vous souhaitons à tous de belles fêtes de fin d'année et une bonne santé à vous comme à vos séniors. »







### TELETHON 2018

L'édiction 2018 du Téléthon se tenait le 1er week end de décembre où les associations communales se sont mobilisées . Dès le samedi matin, après un petit déjeuner offert, le club de marche suivi de quelques adeptes a fait sa randonnée et ce malgré les averses.

L'après midi récréative a réuni l'expo peinture ainsi qu'une initiation peinture sur toile avant de terminer par une démonstration du club de danse.

La soirée karaoké dansante a permis de rassembler les amateurs en tout genre dans la convivialité.

Le dimanche après midi s'est déroulé le concours belotte avec buvette et pâtisseries organisé en partie par l'association de pêche qui avait déjà fait son concours de carpe au site du Moron en novembre.

Des associations n'ont pas pu participer en raison de leur calendrier d'animations mais elles ont néanmoins contribué à la bonne marche de l'évènement.

Toutes ces animations en collaboration avec les bénévoles et donateurs ont permis de récolter 1300 Euros au profit de l'association Française contre les myopathies et la recherche.

Nous remercions tous les intervenants et bénévoles qui ont œuvré durant ce Téléthon.





### A.C.C.A

La société de chasse vous souhaite un joyeux Noël et vous présente tous ses vœux de bonheur et une bonne santé pour l'année 2019. Nous savons que certains chasseurs ont quelques problèmes de santé. Nous leur souhaitons un bon rétablissement.

Le Bureau

### LE GARDON MARCAMPOIS

PONT DE VENTE  
 CARTES DE PÊCHE  
 MAGASIN L'ESSENTIEL  
 50 avenue des côtes de bourg  
 à Prignac et Marcamps



### ATELIER PÊCHE ET NATURE

#### ECOLE DE PÊCHE A.P.N

Inscription 26 janvier et 2 février 2019

De 10 h 30 à 12 h

Salle de la mairie

Montant annuel 10 Euros + 10 Euros de caution

### HOMMAGE à Annie DEFFARGE

Le 3 décembre 2018, Mme Annie DEFFARGE nous a quittés. Ancienne conseillère municipale de Prignac et Marcamps de 1983 à 1989, elle a œuvré pendant ces années au service de la commune. Le Conseil Municipal adresse à son époux et à sa famille ses sincères condoléances.



**LES ARTICLES DE LA PROCHAINE PARUTION DEVRONT ÊTRE REMIS PAR  
 LES ÉCOLES ET LES ASSOCIATIONS POUR LE MERCREDI 23 janvier 2018  
 Contact : [lettredemonvillage@orange.fr](mailto:lettredemonvillage@orange.fr)**